

GOUVERNANCE

■ **La nomination de Pierre Berger comme PDG chez Eiffage a été suivie de celle de Jean-François Roverato, ex-PDG pendant vingt ans, comme administrateur référent. Selon les recommandations du gendarme boursier, un tel administrateur doit être indépendant.**

L'administrateur référent manque encore souvent d'indépendance

Pour être qualifié de « référent », un administrateur doit être indépendant. C'est ce que recommande l'Autorité des marchés financiers. Sa nomination vise à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. En pratique, l'interprétation de la notion d'indépendance se révèle à géométrie variable... Ainsi, le conseil d'administration d'Eiffage, le groupe de BTP et de concessions français qui s'est battu bec et ongles pour ne pas tomber dans l'escarcelle de l'espagnol Sacyr en 2007, a nommé la semaine passée Jean-François Roverato comme administrateur référent. Jean-François Roverato était président du conseil depuis 2011, fonction qu'il a dû quitter au profit de Pierre Berger, atteint par la limite d'âge statutaire, de soixante-huit ans, mais, surtout, il a été président-directeur général d'Eiffage pendant plus de vingt ans. Cette fonction d'administrateur référent a été créée pour l'occasion. Elle n'existait pas auparavant.

Eiffage n'a rien fait d'autre que reproduire ce que Vinci avait fait avant lui. Suite à la crise engendrée par le départ d'Antoine Zacharias à la tête du groupe de BTP, Yves-Thi-

« L'administrateur référent est souvent nommé pour donner des gages à des actionnaires dans les groupes dont la gouvernance n'est pas simple. »

OLIVIA FLAHAULT, CABINET OFG

baut de Silguy avait été nommé président du conseil de Vinci en juin 2006. Quand Xavier Huillard réunit les deux fonctions de président et de directeur général en 2010, il est alors devenu administrateur référent. « L'administrateur référent est souvent nommé pour donner des gages à des actionnaires dans les groupes dont la gouvernance n'est pas simple », note Olivia Flahault, du cabinet OFG, spécialisé en gouvernement d'entreprise.

Ce fut le cas à la Société Générale. En 2009, suite à l'affaire Kerviel, et à l'occasion du départ de Daniel Bouton, le conseil d'administration de la banque française a décidé de réunir

les fonctions de directeur général et de président. Frédéric Oudéa devint PDG et Antony Wyand fut nommé administrateur référent. Même histoire chez Carrefour : lorsque Lars Olofsson est devenu PDG, ce titre est revenu à Amaury de Sèze. Ou encore chez Veolia Environnement alors que s'opposaient Antoine Frérot, nouveau directeur général, et Henri Proglio, président. Louis Schweitzer, ex-PDG de Renault, a été désigné administrateur référent. « Il existe pourtant des exceptions, des groupes qui n'ont pas connu, du moins en apparence, des problèmes de gouvernance et qui ont à leur conseil des administrateurs référents. C'est le cas de Technip avec Pascal Colombani, chez Lafarge avec Oscar Fanjul ou chez SCOR avec Claude Tendil », remarque Olivia Flahault. Parfois, la notion d'indépendance rime, aussi curieusement, avec premier actionnaire. Chez Imerys, c'est Aimery Langlois-Meurinne qui est administrateur référent. Jusqu'en 2010, il a été administrateur directeur général de Pargesa, holding d'Albert Frère qui détient plus de la moitié du capital de la société.

LAURENCE BOISSEAU